

**Direction des Systèmes d'Information
et de l'Organisation Auchan
200, rue de la Recherche
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
bcourouble@auchan.com**

Origine : **Benoît Courouble**, Responsable Innovation, DSIO Auchan

Destinataires : **M. Paul Champsaur**, Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Objet : Consultation publique sur les enjeux liés aux nouvelles fréquences pour les réseaux d'accès aux services de communications électroniques

Madame, Monsieur,

Nous saluons l'initiative de l'ARCEP de lancer cette consultation dans le cadre des débats sur la redistribution du dividende numérique. Il nous paraît effectivement important, compte tenu des évolutions technologiques majeures de ces dernières années, qu'une partie de dividende soit aujourd'hui allouée à des industries nouvelles, performantes et hautement productives, comme le sont la majorité de celles gravitant autour des services de communications électroniques.

Néanmoins, il nous paraît important de rappeler que les services de communication mobiles ne se limiteront pas à l'avenir à l'accès Internet mobile haut débit des personnes. Ces services seront amenés, dans les années à venir à intégrer massivement une autre forme de mobilité que celle de la personne humaine : il s'agit de la mobilité des objets et de leur connexion aux réseaux de communication. Cette perspective, plus communément connue sous le terme d'« Internet des objets », représentera dans les années à venir une part non négligeable des communications électroniques, ce que d'aucun nomment le « Machine to Machine » ou M2M. Basés sur des technologies de communications sans fil, les protocoles de communication air-air de ces objets seront également amenés, dans les années à venir, pour assurer le développement qui leur est promis, à consommer plus de ressources en spectre radiofréquences qu'elles ne s'en sont vues attribuer jusqu'à présent (c'est-à-dire très peu). Des ressources sont aujourd'hui allouées à la RFID sur quasiment l'ensemble du spectre hertzien, de manière plus ou moins harmonisée au plan européen ou international, et de manière à répondre à la diversité des usages.

Dans le cadre des débats sur la redistribution du dividende numérique, c'est-à-dire des fréquences en dessous des 1 GHz utilisées par la télévision analogique, nous nous devons de poser la question de l'allocation des ressources en fréquences UHF dédiées à la RFID en Europe. Les allocations de ces fréquences sont particulièrement éclatées au plan mondial, puisqu'elles vont de 860 à 960 MHz. Elles sont aujourd'hui allouées dans la bande de fréquences 865-867 MHz en Europe, conditions bien moins performantes que celles disponibles aux USA dans la bande 902-928 Mhz.

On peut en effet regretter que les entreprises Européennes en générale (et Française en particulier) ne disposent d'une bande de fréquence de 2 Mhz en comparaison au 26 Mhz attribué aux USA. Cette bande de fréquence réduite en France a un effet économique sur le prix et sur les performances des équipements nécessaires à l'usage de cette technologie. Les entreprises Françaises qui veulent utiliser cette technologie sont pénalisées par le manque de disponibilité de fréquence. Les performances des installations RFID sont également moins performance de part la non disponibilité de fréquence.

Nous (Auchan) sommes au début du déploiement de la technologie RFID dans notre chaine d'approvisionnement car cette technologie permet à notre chaine d'être plus efficace vis-à-vis de la concurrence mondiale. Aujourd'hui, les performances de la technologie sont encore modestes (env 100 tags/secondes). La mise à disposition de fréquence supplémentaire dans le cadre du dividende numérique nous paraît être une opportunité majeure pour redéfinir une allocation cohérente, performante et harmonisée au plan européen, voire international, des bandes de fréquences en dessous des 1GHz. Dans cette perspective, nous souhaiterions que la question d'une bande de fréquences dans la bande 850-960 MHZ, harmonisée au moins au plan européen et utilisables dans des conditions optimales, soit posée.

Nous espérons, Monsieur le président, que notre demande et nos besoins seront entendus et compris par l'ARCEP et que nous trouverons, au sein de votre agence, le soutien nécessaire au développement de notre industrie.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations respectueuses,

Benoît Courouble
Responsable Innovation
Direction des Systèmes d'Information
et de l'Organisation Auchan